AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-090 DU 04 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2015, de Bénin Télécoms.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;

Vu le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

Vu le décret n° 2004-260 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms SA et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Bénin Télécoms SA, en sa séance du 12 septembre 2014 ;

Sur rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015 de Bénin Télécoms SA tel qu'il figure en annexe de ce décret ;

ARTICLE 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication,

Jean GBETO DANSOU

AMPLIATIONS : **PR : 6 – AN : 6 – CS : 2 – CC : 2 – HAAC : 2 - CES : 2** MCTIC: 4 –MDAEP :4-MEFPD : 4- Autres Ministères : 24 - DGAE-DGCPE : 2 Bénin Télécoms SA : 2 CCIB : 10 – HCJ : 2 – SGG : 4 GCONB : 2 – MCEPPPD : 4 – UAC-FASEG : 2 ENAM-ENEAM: 4 – JORB: 1.